
Ville de Dakar



Le Président

ENONCÉ CONCERNANT L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

La Couveuse d'Entreprise pour la Promotion de l'Emploi par la Micro-entreprise (CEPEM) de la Ville de Dakar,

1. Considérant que l'égalité des femmes et des hommes est un principe fondamental des droits humains ;
2. Considérant que la Ville de Dakar est moralement engagée par la Déclaration universelle des droits de l'Homme ;
3. Considérant que les principes de la dignité, de la liberté et de l'équité entre les individus constituent des principes fondateurs de la République du Sénégal ;
4. Considérant que la société ne peut avancer et s'enrichir que si elle encourage l'équité et l'égalité entre les femmes et les hommes ;
5. Considérant que la CEPPEM a pour mission d'offrir des services aux citoyens de la ville de Dakar afin d'améliorer leur qualité de vie ;
6. Considérant les inégalités entre les sexes qui subsistent dans la société ;
7. Considérant que la discrimination entre les personnes empêche la pleine jouissance des droits fondamentaux ;
8. Considérant qu'il est essentiel que la discrimination, les inégalités, les iniquités et les violences contre les femmes soient combattues et abolies ;

Déclare que :

- Elle condamne tout acte de discrimination, toute inégalité, toute iniquité, toute violence et tout acte de sexisme qui visent à promouvoir la supériorité ou l'infériorité d'un sexe par rapport à l'autre ;
- Elle s'engage à adopter les mesures adéquates pour combattre toute violence, toute discrimination, tout acte ou toute parole qui visent à abuser, à diminuer une personne ou à privilégier un sexe par rapport à l'autre ;
- Elle s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour favoriser l'égalité et l'équité entre les sexes au niveau de son administration ;
- Elle s'engage à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans ses actions, ses relations et ses communications avec les citoyens, notamment au niveau de la formation professionnelle, de l'encadrement, et de l'accès aux financements.

Adopté à Dakar, le 23 octobre 2020

Le signataire

Moussa Dieye Guéye
CEPEM
Le Président

